

# Association DECLIC

École Montessori, aide à l'éveil de l'enfant et à l'autonomie de la personne

## Pour développer ses actions, l'association a besoin de votre soutien

Sa principale mission est la gestion de l'école Montessori « **Graine de vie** ».

L'association DECLIC est reconnue d'intérêt général, et peut à ce titre recevoir des dons déductibles de vos impôts.<sup>1</sup>

### Soutenir l'association DECLIC, c'est :

- faire vivre une école Montessori (achat de matériel pédagogique, entretien des locaux...)
- promouvoir la pédagogie Montessori à travers des initiations, des ateliers, des interventions, des rencontres avec parents, professionnels...

« L'intelligence ne peut être menée que par le désir. Pour qu'il y ait désir, il faut qu'il y ait plaisir et joie. L'intelligence ne grandit et ne porte de fruits que dans la joie.

La joie d'apprendre est aussi indispensable aux études que la respiration aux coureurs. »<sup>2</sup>

### DECLIC en quelques mots :

Une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, gérée par un comité directeur. Elle compte près d'une centaine d'adhérents. Elle met en place des actions éducatives assurées par des personnes formées à la pédagogie Montessori.

En 2011, elle a créé une école à Mesnay (près d'Arbois) qui accueille des enfants de 3 à 12 ans. Les locaux de l'école sont loués à l'association dans des conditions préférentielles par la commune.

Les ressources de l'association proviennent essentiellement des frais de scolarité versés par les familles et des soutiens privés qu'elle peut mobiliser.

« Afin que les enfants soient heureux, dans leur environnement humain et matériel, capables de concentration, développant leur potentiel à leur mesure, inventifs, en accord avec eux-mêmes, avec les autres. Et qu'ainsi l'humanité grandisse et développe un climat de paix. »<sup>2</sup>

1- En effet, les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts prévoient que :

- tout don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- tout don d'une entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de son montant, dans la limite de 0,50 % de son chiffre d'affaires.

2- Maria Montessori - Doctoresse, psychologue et pédagogue italienne (1870- 1952), fondatrice de la méthode Montessori.

### JE FAIS UN DON

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Je désire soutenir l'association DECLIC et je fais un don de\* : .....

Règlement par chèque à l'ordre de DECLIC.

Fait à..... Le : .....

Signature

\* L'association délivrera un reçu.